

L'autre, nommé Rodulfe, presque inconnu dans l'histoire, ne survécut que peu de temps à son père (1).

Dans le temps où Louis l'Aveugle prit la couronne impériale (15 février 901), et qu'il fut expulsé d'Italie par Béranger son compétiteur, il revint dans son royaume de Provence (917), privé de la vue par la cruauté de son ennemi. Cette infirmité le força à remettre la plus grande partie de son autorité à son parent Hugues, comte de Vienne. Il s'éleva successivement à la dignité de marchion (marquis) des marches ou frontières de Provence, puis à celle de duc (ou vice roi).

Hugues était fils d'un comte Theuld-Bald, mort vers l'an 880, et de Berthe, fille du roi Lothaire-le-Jeune qui l'avait eue de Waldrade. Il était ainsi cousin issu de germain de Louis l'Aveugle. Ce seigneur ambitieux s'arrogea progressivement une autorité presque absolue dans le royaume de son bienfaiteur. Il mit entre les mains de ses parents et de ses créatures la plupart des bénéfices royaux et des comtés du Viennois et de la Provence. L'empereur conserva néanmoins le titre et les honneurs de la souveraineté; il présidait en personne les grands plaids (*placita*) du royaume, et paraît n'avoir laissé échapper aucune occasion de réprimer l'audacieuse avidité du duc Hugues: tel fut, entr'autres, le jugement qu'il rendit contre lui en 911, à Vienne, par lequel Hugues fut condamné, « par l'ordre de Louis, empereur son souverain » (*per jussionem domini Ludovici imperatoris*), à restituer à l'Eglise de Saint-Apollinaire, à Valence, des biens qu'il lui retenait injustement (2). On a même lieu de supposer qu'en abandonnant au duc le gouvernement de ses Etats au midi de l'Isère, Louis se réserva toute l'autorité sur la partie du Viennois, située au nord de cette rivière, ainsi que sur le Lyonnais; car

(1) Il est nommé dans le testament d'Adélaïde, femme de Richard-le-Justicier, duc de la Bourgogne-Inférieure, qui était son grand oncle. « *Signum Rodulfi filii Ludovici imperatoris.* » Datum 18 kal. Julii ann. V Rodulfi regis (Raoul, roi des Français). Indict. II, ann. 928. (Apud Bouquet, IX, 695).

(2) Dipl. de Louis III, dit l'Aveugle, daté de Vienne, du 16 mai 911. (Apud Bouquet, IX, 684. (Avec Indict. 14, et l'an 9 de l'empire. Le copiste aura mis ann. IX, au lieu de ann. XI).